

Colloques et conférences

La fin du Moyen Âge

Conférencier : Jean-Luc BONNAUD
(UQAM)

Date : 3 juin 1998

Lieu : 4e Congrès de l'APHCQ,
Cégep Édouard-Montpetit

Renseignements :

Louise LAPICERELLA

Cégep Édouard-Montpetit

945 Chemin de Chambly

Longueuil J4H 3M6

Violence in Medieval Society (Toronto, 24 octobre 1998)

Appel de communications

La conférence annuelle du Centre for Medieval Studies de l'Université de Toronto s'intéressera, dans une perspective interdisciplinaire, au problème de la violence, de son contrôle et de ses représentations au Moyen Âge. Les propositions de communications devront être soumises avant le 8 juin 1998.

Renseignements :

Chair, Centre for Medieval

Studies Conference

39 Queen's Park Crescent East

Toronto M5S 2C3

Courriel : cms-

conf@chass.utoronto.ca

Colloque

« Genèse de l'État dans l'espace français médiéval.

Communication et vie politique :

bilan des recherches dans le

cadre de l'équipe FCAR ».

Montréal, 2-3 octobre 1997

Les 2 et 3 octobre 1997 s'est tenu à Montréal un colloque organisé conjointement par l'Association des Étudiants et Étudiantes de Maîtrise en Histoire de l'Université du Québec à Montréal et le département d'histoire de l'UQAM. Il réunissait, autour d'une même table, des étudiants et professeurs du groupe de recherche *Genèse de l'État dans l'espace français médiéval. Communication et vie politique* dirigé par les professeurs John DRENDEL (UQAM), Kouky FIANU (Université d'Ottawa), Michel HÉBERT (UQAM) et Serge LUSIGNAN (Université de Montréal).

La première matinée fut consacrée essentiellement au monde intellectuel du nord de la France. Ce premier bloc débuta avec l'intervention de Kouky FIANU (*Les faussaires et le parlement de Paris à la fin du Moyen-Âge*) qui se proposa d'analyser les peines prononcées au parlement de Paris contre les faussaires. Partant de l'hypothèse que, à une époque où l'écrit permettait à l'État de renforcer son contrôle et où le système pénal se développait au service de l'État, les peines contre les faussaires devaient refléter les préoccupations de l'autorité publique. Effectivement, l'auteur constate qu'il s'agissait d'un crime grave souvent puni de la peine capitale ou d'une peine infamante. Cependant, elle remarque un temps fort dans la

répression, les années 1340, époque où la multiplication des écrits administratifs conjuguée à l'insuffisante organisation administrative multipliait les faux actes royaux. Un des moyens choisis pour contrecarrer ce fléau qui attaquait les assises mêmes de l'État fut l'exemplarité des peines. La peine infamante et la pendaison furent les châtiments les plus utilisés car ils permettaient de « ruiner la réputation du criminel », de l'empêcher de sévir à nouveau et de montrer à la population que seules les autorités royales avaient autorité pour émettre des actes officiels.

Le colloque se poursuit avec l'intervention de Serge LUSIGNAN (*Les droits des universitaires dans l'espace géographique de la France*), lequel, partant du constat que les universitaires jouissent, à partir du règne de Philippe le Bel, du privilège du *jus non trahi*, c'est à dire du droit de débattre de leurs causes uniquement devant un tribunal situé dans la ville universitaire et de faire appel au parlement de Paris, s'interroge sur « l'espace géographique au sein duquel s'affirme l'identité sociale des étudiants français à la fin du Moyen-Âge ». Il remarque tout d'abord que ces privilèges furent essentiellement exercés par les étudiants du domaine royal et des apanages du pays d'Oïl, ce qui correspond au recrutement géographique de l'université et du parlement de Paris. L'espace géographique au sein duquel s'exerce l'identité universitaire se trouve

ainsi défini par la souveraineté royale et l'aire d'extension de la langue d'Oïl. L'auteur termina en tentant d'expliquer pourquoi la défense des droits universitaires était si liée à la zone d'extension du français. Selon lui, le français étant devenu la langue identitaire de l'administration royale, la « prédominance des privilèges royaux et les recours croissants au parlement pour les défendre ne purent qu'accentuer le caractère français du monde universitaire ». Ainsi, l'identité universitaire avait un caractère royal et languedocien.

Adhésion à la S.É.M.Q.

Le bulletin Memini paraît trois fois dans l'année (automne, hiver, printemps) et est distribué aux membres en règle de la Société des études médiévales du Québec.

Frais d'adhésion :

tarif étudiant : \$ 15.00
tarif normal : \$ 30.00
tarif de soutien : \$ 45.00

Pour toute demande d'adhésion, s'adresser à :

Société des études médiévales du Québec
C.P. 891, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 2V8

Responsable de la publication :
Michel Hébert, professeur
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal

assisté de :
Bruno Paradis
Marc Potter
Valérie Sirard

Virginie PORTES (*Les tentatives d'explication des succès littéraires d'Arras au XIII^e siècle*), quant à elle, tenta d'expliquer l'exceptionnelle réussite littéraire de la ville d'Arras. Elle en arrive à la conclusion que ce succès est dû à une combinaison unique, en un court laps de temps, de facteurs politiques, sociaux et culturels. L'auteur met en évidence la simultanéité de la période de zénith du bailli, avec celles du maximum de libertés communales, du maximum des activités de l'industrie drapière, d'usure et bancaires. Elle remarque également que, dans le même moment, les bourgeois de la ville disposent d'un système éducatif efficace. Ceux-ci se regroupent dans des associations littéraires telles que la *confrérie des Ardents* et le *Puy*, cette dernière organisant des « concours régionaux » de poésie. L'auteur souligne d'ailleurs la concordance entre la présence de Jean Bretel à la présidence du *Puy* et l'apogée de l'activité littéraire de la ville. Pour terminer son intervention, Mme Portes avance l'idée selon laquelle les bourgeois d'Arras en se lançant dans la littérature et en imitant le train de vie luxueux des membres de la noblesse auraient voulu se rapprocher de « l'idéal chevaleresque du noble poète ».

Mathieu JUNEAU (*La chronique d'Hélinand de Froimont, oeuvre relais pour l'élaboration de l'image du XI^e siècle dans le 'Speculum Historiale' de Vincent de Beauvais*) s'attache à retrouver les sources utilisées par Vincent de Beauvais dans son *Speculum Historiale*. Celui-ci aurait amplement usé du travail d'Hélinand de Froimont, moine cistercien, qui écrivit

une histoire du monde truffée de citations bibliques et de l'Antiquité. Vincent aurait repris, telles quelles, les citations sans prendre la peine d'aller les vérifier.

À la fin de cette première série d'interventions, M. Hébert fait remarquer la grande richesse intellectuelle du Nord de la France, richesse en partie due au rôle des marchands et des écoles laïques. S. Lusignan appuie cette remarque en insistant sur le problème des réseaux scolaires. Selon lui, il ne faut pas réduire l'histoire des institutions scolaires au Moyen-Âge à celle des universités mais il est nécessaire d'y inclure toutes les autres écoles urbaines comme celle, par exemple, de Soissons dont le niveau d'enseignement pouvait se rapprocher de celui de la faculté des arts de Paris.

La deuxième série d'interventions eurent toutes comme sujet le sud de la France et particulièrement la Provence. Le premier conférencier, Michel HÉBERT (*Les crises publiques en Provence à la fin du Moyen-Âge*, s'interroge sur un des relais indispensables dans la divulgation de l'information dans la société du bas Moyen-Âge : le crieur public. Son intervention se divise en trois parties. Tout d'abord, il tente de cerner l'autorité et la personne du crieur. Voix de l'autorité publique, de celle possédant juridiction sur un territoire donné, il est difficile de saisir sa personne. Tout au plus, l'auteur suppose l'importance de ce personnage et surtout de ses fonctions. Dans un second temps, M. Hébert expose quelques

éléments du rituel de la criée mais avoue qu'il est difficile de le reconstituer en son entier. Aussi s'attarde-t-il sur le problème du rapport oral-écrit, sur la façon dont on passait du texte écrit au texte proclamé, du latin au vulgaire, langage de la criée. Enfin, l'auteur termine son intervention en décrivant les différents types de messages que le crieur peut rendre publics. La plupart sont des ordres, d'autres ne sont que des nouvelles. Pour conclure, il est rappelé l'importance du rôle du crieur en tant que « relais indispensable du réseau de l'information dans la cité médiévale ».

Toujours dans le même domaine de la circulation de l'information, Philip QUINLAN (*Analyse de deux registres d'enregistrement du sénéchal de Provence sous Charles I^{er} d'Anjou, février 1302 - novembre 1303*), soulignant l'importance croissante de l'écrit dans les appareils administratifs de la fin Moyen-Âge, tente de cerner l'évolution des techniques administratives dans le royaume de Naples et en Provence. À cet effet, il se propose d'analyser deux registres d'enregistrement du sénéchal de Provence, de lettres émanant du roi Charles II, rédigés dans les années 1302-1303, dont l'un regroupe des actes touchant le gouvernement du comté et l'autre des actes envoyés par le souverain à titre privé, en tant que suzerain ou seigneur féodal. L'auteur soutient que ces nouvelles techniques reposent sur le besoin du souverain de ne laisser échapper aucune recette. Une analyse diplomatique serrée de ces documents lui permet d'affirmer que ces techniques manquent encore de rigueur en ce début de siècle et que ces registres furent peu utilisés.

C'est que l'appareil administratif est encore hybride, hésitant encore entre l'influence féodale et des méthodes plus modernes, prouvées cependant par la division entre actes publics et actes privés.

De l'appareil administratif de l'État central, Marc POTTER (*Les libertés communales et la genèse de l'État moderne*), nous transporta à celui d'un petit village provençal, Tourves. À partir d'un registre de délibérations communales couvrant la période allant de 1379 à 1397, il présenta une étude descriptive des structures du pouvoir dans une communauté villageoise. Commencant par nous faire part des rôles minimes joués par le seigneur du village et son baile, l'auteur nous entretint plus longuement des deux syndics et du conseil municipal. Celui-ci est dominé par une oligarchie constituée de trois familles importantes. Pour ses finances, le village eut recours à l'emprunt forcé, à l'endettement auprès de particuliers, à la rève et à la levée de taille. Ce dernier impôt fut le plus souvent perçu. L'auteur nota qu'il est curieux que les notables choisissent cet impôt, plus progressif, qui touchait leur propre fortune. Pour terminer, furent abordés les liens entretenus par le conseil avec le gouvernement comtal. M. Potter remarque l'intense activité diplomatique du village. Celui-ci nouait des relations avec de nombreuses instances, avec les officiers du gouvernement central, l'administration de la baillie et les autres communautés lors des assemblées générales du comté. Il en conclut que le village semblait « s'adapter aux avancements de l'État et aussi

à contribuer ».

Les trois interventions suivantes eurent toutes comme point de départ des sources judiciaires, utilisées cependant dans des optiques fort différentes. L'assemblée entendit tout d'abord les propos de Steven BEDNARSKI (*Entre chiens et chats : procès de maléfices intentés contre des femmes au quatorzième siècle en Provence*), lequel présenta quelques poursuites menées contre des femmes, dans la ville de Manosque, dans le but de montrer quelques exemples de procès de maléfices et de présenter le rôle joué par les femmes dans ces histoires. Loinains précurseurs des procès de sorcellerie menés ultérieurement par l'Inquisition, ces procès témoignent de la faible réaction de la justice envers les femmes pratiquant ces maléfices. Ils fournissent également un bon aperçu des normes de comportement féminin ainsi que des renseignements sur les types de liens acceptés entre les hommes et les femmes dans la société provençale du bas Moyen-Âge.

Utilisant des sources judiciaires produites par l'Inquisition, Danielle LAURENDEAU (*Perspectives sur les problèmes du doute et de l'incroyance au Moyen-Âge*) présenta les résultats de ses premières recherches sur le problème de l'incroyance et du doute à la fin du Moyen-Âge, à partir de l'examen du registre d'inquisition de Jacques Fournier. En dépit du fait que l'historiographie contemporaine nie l'existence de ces phénomènes au Moyen-Âge, elle remarque que les manifestations de doute et d'incroyance sont très

nombreuses dans le registre. Celles-ci sont de trois ordres: le doute d'ignorance, le doute provoqué par le questionnement de l'inquisiteur et l'incroyance elle-même. Les objets du doute peuvent également être répartis en trois groupes: les doutes à propos du christianisme orthodoxe, les doutes à propos du catharisme et ceux relatifs aux superstitions. L'auteur termina son intervention en insistant sur la difficulté à différencier le doute de l'incroyance.

S'intéressant au fonctionnement de la machine judiciaire, Bruno PARADIS (*Pro salario carnificii: les dépenses pour les peines corporelles dans l'administration comtale en Provence*) dresse un bilan historiographique sur le problème des peines corporelles à la fin du Moyen-Âge. Les premiers à s'intéresser à ce sujet furent les historiens du droit et de l'administration qui s'efforcèrent d'établir comment fonctionnaient les tribunaux et les systèmes pénaux. Avec le début du siècle, les historiens commencèrent à s'intéresser au bourreau, leurs travaux prenant la forme de relevés minutieux de tous les détails permettant de suivre une évolution du métier de bourreau. À partir des années 70, on commença à s'intéresser aux criminels eux-mêmes avec les études de R. Lavoie ou J. Chiffolleau, lesquels essaient d'établir des statistiques des peines corporelles tout en admettant les limites de la méthode. N. Gonthier, quant à elle, grâce à des études au « cas par cas » parvient à établir une analyse des dépenses encourues lors de l'application de ce type de peines et affirme que les exécutions sont une démonstration de l'autorité de l'État, d'un État qui veut par ce biais s'affirmer. Enfin,

Spierenburg dans une perspective plus évolutive soutient que « le développement du système de justice criminelle va de pair avec le niveau de développement de l'État ». L'auteur acheva son intervention en se demandant comment les constats faits par les deux derniers historiens peuvent être valides pour la Provence.

Le dernier bloc rassembla des interventions aux sujets très divers. Tout d'abord, John DRENDEL (*Voies de recherche sur les archives notariales*) tenta de montrer comment, à partir des actes notariés, il est possible d'étudier le « pouvoir au village » à la fin du Moyen-Âge. Revenant sur l'article très pessimiste de L. Stoff sur les registres notariés d'Arles, il montre que ce type de sources peut servir à décrire un aspect du pouvoir au village, les structures créés par les liens personnels, en utilisant la théorie des réseaux qui « cherche à définir le destin des individus en fonction de leurs rapports avec d'autres individus ». Il s'agit de décrire la famille à travers l'ensemble des rapports de solidarité créés par le sang et le mariage. Cette approche insiste « sur la multiplicité des rôles individuels et de formes » joués par les individus en empruntant à l'anthropologie la notion de l'exemplarité d'une description en profondeur d'un groupe de gens. Les archives notariales sont en cela admirablement bien placées car elles révèlent les liens noués par les individus et permettent de suivre ceux-ci dans le temps. Achevant son intervention par l'exemple du village de Trets, l'auteur met en

évidence l'existence de trois familles ou clans qui se partageaient le pouvoir au village. L'État pour y assurer son pouvoir se devait de trouver des intermédiaires parmi ces familles et donc d'intervenir dans le jeu complexe de la politique locale.

Par la suite, Jean-François BLAIS (*Philippe de Vigneulles et l'idée de Metz comme ville d'Empire*) livra ses réflexions sur la façon dont le messin Philippe de Vigneulles, présentait, dans sa chronique, sa ville par rapport à l'Empire et au royaume de France. Tout au long de ses écrits, celui-ci parlait de l'allégeance de Metz à l'Empire et vantait les bienfaits de celle-ci. L'auteur divisa son intervention en deux parties. Dans un premier temps, il analyse la façon dont P. de Vigneulles présente l'Empire dans son oeuvre alors que, dans une seconde partie, il expose les intérêts qu'avait Metz à rester dans l'Empire. Selon P. De Vigneulles, Metz, déjà puissante au temps de Jules César se fit reconnaître seconde ville impériale par l'empereur Auguste. Elle était ainsi supérieure à Trèves, sa rivale, tant au niveau de ses institutions, de sa dignité que de son ancienneté. De plus, Charlemagne serait issu de Metz et il n'aurait dû son avènement que grâce au concours de la ville. L'auteur termine en expliquant les avantages qu'avait Metz à rester dans l'Empire. C'est surtout parce qu'elle y était assurée d'une liberté politique. En effet, la ville ne reconnaissait que des empereurs couronnés par le pape et ceux-ci n'y avaient que des droits très limités, beaucoup plus symboliques que réels et effectifs.

L'intervenant suivant, Patrick CHOQUETTE (*Guillaume Adam et l'idée pontificale de la croisade: la conquête des lieux saints ou la lutte contre les Grecs*) tente d'analyser le contexte de l'élaboration du traité *Directorium ad passagium faciendi*, écrit par le Dominicain Guillaume Adam à l'intention du roi de France Philippe VI de Valois. Il démontre que Guillaume Adam n'est ici que le porte-parole des idées du pape Jean XXII, désireux de mettre la main sur l'empire grec pour mettre fin au schisme. Le pape cherche donc à convaincre le roi d'attaquer Constantinople. Ne pouvant ouvertement avancer de telles idées et sachant que le roi se refuserait à être l'instrument servile de la papauté, il camoufle ses idées derrière un projet de croisade, rédigé par un archevêque d'Orient.

Dans un tout autre ordre d'idées, Olivier REGUIN (*Aspects de la dépendance personnelle en Suisse romande à la fin du Moyen-Âge*) examine les aspects de la dépendance personnelle en Suisse romande, à la fin du Moyen-Âge, en analysant les reconnaissances prêtées par des villageois à leur seigneur, le prieur bénédictin de St-Georges, dans les années 1434-38. Il en conclut que la dépendance de ces hommes était probablement lourde à supporter. Les paysans ne pouvaient quitter la seigneurie sans perdre leurs biens immobiliers. Soumis au droit de mainmorte, ils ne pouvaient disposer librement de leurs biens ni se marier à l'extérieur de la seigneurie. De plus, ces paysans étaient soumis à la taille. L'auteur termine son exposé en demandant à l'auditoire si la condition personnelle de ces hommes avait une influence sur leur droit à se constituer en communauté

ou sur les attributs juridictionnels de leur communauté.

Toujours dans le domaine du droit, Jacky ROY (*La preuve par témoins dans les Coutumes de Beauvaisis de Philippe de Beaumanoir*) essaie de mieux cerner la place et le statut de la preuve par témoins dans les *Coutumes de Beauvaisis*. Après une brève présentation de Philippe de Beaumanoir et des coutumes, l'auteur dresse un rapide portrait de l'évolution du droit au Moyen-Âge. Celui-ci devient, à cette époque, plus rationnel par son système de preuves alors que la « nécessité d'une sécurité juridique accrue aboutit » à la mise par écrit des principales coutumes et à l'usage accru de l'écrit. Dans l'œuvre de Beaumanoir, la preuve par témoins est une preuve parmi d'autres. Bien qu'elle soit considérée comme rationnelle, son usage en demeure limité car toujours suspecté d'irrationalisme. Elle est toutefois supérieure à la preuve écrite. Pour conclure, l'auteur souligne que la preuve par témoins n'est ni toute puissante ni « en état de faiblesse absolue ». Elle ne fait que se superposer aux autres modes de témoignage.

Par la suite, Mireille DESJARDINS (*La déontologie chez les notaires et secrétaires du roi en France à la fin du Moyen-Âge. Esquisse d'une étude sur les ordonnances royales*) se demande s'il « l'on inculquait certains devoirs et obligations morales, ou certaines règles de conduite aux notaires et secrétaires avant qu'ils reçoivent leur charge royale ». En analysant les ordonnances royales, l'auteur a cru pouvoir remarquer trois grands types

de règle morales : l'honnêteté face à l'administration royale, face à la société et face au roi lui-même. Les sources législatives sont très importantes à cet effet, car elles fixent, mais parfois créent, des principes déjà établis au sein du corps des officiers. L'outil le plus précieux reste cependant les serments exigés aux officiers car ils lient les notaires et secrétaires à leurs supérieurs et mettent directement en jeu leur honneur et leur morale.

Le colloque se termina là où il avait commencé, au parlement de Paris, avec une intervention de Sébastien HAMEL (*Le parlement de Paris dans la stratégie de défense des prérogatives urbaines: la ville de St-Quentin du XIII^e au XV^e siècle*), lequel se propose de découvrir, comment la ville de St-Quentin a défendu ses droits de justice, en analysant sa fréquentation et utilisation du parlement de Paris. La ville était dirigée par un maire, des jurés et des échevins, chargés de la justice, tandis que les droits de justice possédés par la ville étaient ceux de basse, moyenne et haute justice ainsi que la police. Ce sont ces deux derniers droits qui donnèrent le plus de problèmes à la ville au parlement. Avant le règne de Philippe le Bel, la ville avait réussi à s'approprier la connaissance de la plupart des cas royaux. Par la suite, en 1352, le parlement lui confisqua l'exercice de la haute justice alors que 10 ans plus tard, un long procès la lui restitua. Le parlement consacra le fait que l'exercice quasi exclusif de la haute justice appartenait aux magistrats. Cette institution définit donc et précisa « l'étendue des compétences

du maire et des jurés de St-Quentin » et, selon les époques, les a favorisées ou restreintes.

Exprimant la vitalité des recherches et la diversité des approches suscitées par l'équipe de recherche FCAR, *Genèse de l'État dans l'espace français médiéval. Communication et vie politique*, ce colloque fut l'occasion pour de jeunes chercheurs d'échanger, avec leurs collègues et professeurs, autour de la problématique et des résultats de leurs travaux en cours. Nous ne pouvons que souhaiter la réédition de ce type d'événements qui permettent de briser la solitude de beaucoup de chercheurs. Cela ne peut qu'enrichir les recherches, en histoire du Moyen-Âge, à Montréal.

Jean-Luc BONNAUD
Université du Québec à Montréal

Mémoires de maîtrise

Liliane CARON
Département d'histoire de l'art
Université de Montréal

Catalogue provisoire des portraits de François Pétrarque exécutés en Italie septentrionale au XIVe siècle [1997]

Ce mémoire comprend une étude iconographique de trente-deux portraits de François Pétrarque (1304-1374), réalisés en Italie septentrionale au XIVe siècle et pour lesquels il a peut-être posé. Outre une étude monumentale de l'iconographie pétrarquesque réalisée par Eugène Müntz en 1902, *Pétrarque, ses études d'art, son influence sur les artistes, ses portraits et ceux de Laure*, un article par

Giovanni Mardersteig sur les portraits de Pétrarque et ses amis à Padoue (1974) et quelques articles sur des portraits particuliers, aucune étude exhaustive n'a rassemblé et comparé les plus anciens portraits de Pétrarque jusqu'à maintenant. Ce travail vise quatre objectifs : rassembler, sous forme de catalogue, les portraits exécutés en Italie septentrionale au XIVe siècle, déterminer s'il existe un portrait authentique de Pétrarque, présenter l'histoire du portrait et s'interroger sur la nature du portrait au XIVe siècle.

Le premier chapitre explore comment les portraits de Pétrarque s'inscrivent dans l'histoire du genre. Nous fournissons d'abord une définition opératoire pour notre recherche puis nous racontons l'histoire du portrait et du portrait d'auteur par des exemples-clés. Ensuite nous abordons les caractéristiques du portrait médiéval en accordant une attention particulière aux portraits de Pétrarque : nous établissons où ils se trouvent, qui en fait la demande et quand on a exécuté le premier portrait. Nous précisons aussi les réflexions de Pétrarque à ce sujet.

Le deuxième chapitre détaille la physionomie de Pétrarque telle que décrite par les textes. Les références à son apparence physique sont tirées de ses propres œuvres et de deux anciennes biographies, celles de Jean Boccace et de Gianozzo Manetti, et les données concrètes sur son squelette sont tirées de la première étude anthropologique effectuée par Giovanni

Canestrini en 1873. Les références textuelles et les données anthropologiques sont finalement confrontées pour tenter de recréer la physionomie de Pétrarque.

Le troisième chapitre explore plusieurs aspects de l'iconographie des portraits de Pétrarque. Nous déterminons d'abord en quoi consiste un portrait authentique de Pétrarque pour ensuite présenter les sources littéraires et iconographiques des portraits. Vient ensuite l'analyse des éléments iconographiques : nous considérons les traits du visage, le costume, les attributs, les éléments architecturaux et les symboles. Finalement, nous discutons les portraits de Pétrarque à partir de quatre points de vue : la *typologie* (le profil, la tête ou le buste, la figure agenouillée et le savant à l'œuvre), la *forme* (le croquis, le médaillon, la lettrine historiée, le portrait d'auteur et le portrait public), la *nature* (le portrait intime, le portrait de groupe et le motif) et le *genre* (l'individu, le personnage et le type).

Le catalogue présente les plus anciens portraits de Pétrarque exécutés en Italie septentrionale; ils sont classés dans quatre sections : les portraits de *l'individu*, du *personnage* dont les portraits *d'auteur*, les *portraits publics* et ceux du *savant dans son cabinet d'étude*, les copies et les références littéraires aux portraits exécutés au *Trecento* mais disparus aujourd'hui.

Virginie PORTES
Département d'histoire
Université de Montréal

Arras et Paris et la production littéraire en français du XIIIe au XVe siècle.

Deux hypothèses sont à l'origine de ce mémoire de maîtrise. La première était le manque de géographie de la littérature française pour le Moyen Âge. C'est pourquoi nous avons effectué une base de données informatique regroupant tous les auteurs ayant écrit en langue d'oïl entre les XIIIe et XVe siècles. La seconde hypothèse était l'absence, remarquée par l'historiographie, de Paris sur la scène littéraire. Or notre base de données comptabilise 118 auteurs dans la capitale. Le cas de Paris apparaissait dès lors plus complexe que prévu.

Une étude sur l'ensemble des données traitées par la base informatique a permis de dresser une carte des régions productrices de littérature vernaculaire française. La conclusion majeure est une grande discontinuité du fait littéraire vernaculaire aussi bien dans l'espace que dans le temps.

Cependant, un milieu social semble plus propice qu'un autre à l'activité littéraire, il s'agit de la ville. C'est pourquoi nous nous sommes plus particulièrement penchée sur deux villes productrices de littérature de langue d'oïl, Arras et Paris. La première ville nous fournit un modèle de littérature urbaine entre les mains d'une bourgeoisie dominante, économiquement et culturellement, qui s'illustre par des compositions

poétiques. L'exemple d'Arras montre une corrélation entre l'organisation municipale et la production littéraire. À Paris, il y a une puissante bourgeoisie, comme à Arras, pourtant ce n'est pas un lieu d'écriture bourgeoise. Il ne suffit donc pas de se trouver en présence d'une riche bourgeoisie pour avoir une littérature urbaine florissante, il faut en outre des structures municipales fortes. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, le cas de Paris fait problème car si l'écriture n'est pas bourgeoise, nous avons tout de même 118 auteurs dans cette ville qu'il convient d'identifier.

La présence de ces auteurs s'explique essentiellement par le caractère royal de la ville de Paris. En effet, une grande majorité de ces écrivains sont soit officiers royaux, soit pensionnés par le roi pour écrire. L'autre composante majeure est composée des membres du clergé, séculier et régulier. Ainsi, nous sommes en présence d'une ville aux structures sociales radicalement différentes de celles d'Arras, ce qui engendre un type de littérature lui aussi distinct. Les principaux sujets explorés par la littérature parisienne sont l'histoire, la politique, la morale, la religion et la didactique. Par ces intérêts très spécifiques, les travaux d'écriture effectués à Paris se trouvent aux marges de la « littérature » dans le sens classique du terme.

Toutes ces réflexions nous ont amenée à conclure qu'il n'existe pas un concept de littérature comme paradigme d'écriture en

français, mais des moments et des lieux disséminés dans le temps et l'espace où des groupes, en position dominante dans le champ social, expriment leurs intérêts. De ce fait, il n'existe pas non plus de notion médiévale de l'écrivain de langue d'oïl mais plutôt une hétérogénéité des profils des auteurs de langue vernaculaire française. Ce n'est qu'au XVIe siècle que l'on va penser la littérature médiévale et ses auteurs comme un corpus homogène.

Marc POTTER
Département d'histoire
Université du Québec à
Montréal

Le gouvernement d'un village en Provence : Tourves, 1379-1397

Notre recherche repose principalement sur un cahier de délibérations communales et de comptes trésoraires du village de Tourves, en Basse-Provence. Ce document couvre la période de 1379 à 1397 et est un des plus anciens registres conservé en entier qui concerne le gouvernement, la fiscalité et les finances d'une communauté. La nature des données contenues dans cette source nous permet d'entreprendre une analyse du gouvernement villageois, ses composantes, ses activités telles que les relations extérieures ainsi que l'administration de la fiscalité et des finances.

Le premier chapitre décrit le cadre dans lequel nous inscrivons notre étude. Nous procédons premièrement

Objectifs de Memini

Favoriser la circulation de l'information chez les médiévistes du Québec; contribuer à assurer à la S.É.M.Q. sa représentation à l'extérieur du Québec; stimuler la recherche et promouvoir les études.

Memini publie toutes les informations relatives à l'étude du Moyen Âge au Québec. N'hésitez pas à nous signaler les publications, colloques et événements auxquels vous participez.

Toute correspondance doit être adressée à :

Bulletin *Memini*
a/s Michel HÉBERT
Département d'histoire
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

téléphone : 987-3000 poste 8417

télécopieur : 987-7613
courrier électronique :
hebert.michel@uqam.ca

Le prochain numéro paraîtra en septembre 1998. La date de tombée est fixée au 15 août 1998.

© Société des études médiévales du Québec 1998
ISSN 0623-3438

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Deuxième trimestre 1998

à une analyse de la nature, du contenu et de la fonction du cahier de délibérations. Ensuite, nous décrivons l'historiographie pertinente à notre recherche, c'est-à-dire l'état de la recherche traitant des institutions villageoises et de la genèse de l'État moderne. Finalement, nous faisons une synthèse du contexte historique, la seconde moitié du XIV^e siècle, pour ensuite se concentrer sur la situation géographique et démographique du village de Tourves.

Le second chapitre a pour objet l'analyse du gouvernement communal du village. Nous portons notre regard premièrement sur le seigneur et ses subordonnés comme le vicaire général et le baile. Ensuite, nous procédons à l'analyse des principales institutions, telles que le conseil et les syndics ainsi que les officiers qui leur sont redevables. Cette étude traite du rôle, de la composition et des attributions de chacune des composantes du gouvernement local. Une fois les acteurs connus, nous nous penchons sur une des principales activités du gouvernement, les relations extérieures. Nous entendons par cela les rapports que peuvent entretenir les dirigeants du village avec divers organes de l'administration comtale, de la baillie ou des autres communautés ainsi qu'avec des particuliers.

Le troisième et dernier chapitre se concentre sur l'étude de la fiscalité et des finances du village. Après avoir brièvement défini les termes, nous procédons à une analyse des formes de

revenus fiscaux tels que les obligations fiscales de la communauté envers l'État comtal. Ensuite, nous détaillons les finances, c'est-à-dire la mobilisation des ressources locales pour les besoins de la communauté.

En conclusion, nous sommes amenés à réfléchir sur le rôle du village dans le développement de l'État. L'expansion de l'État dans les régions rurales se fait avec le consentement des autorités locales, entraînant une adoption et même une contribution de la part des gouvernements communaux.

Publications reçues à la société

Dictionnaire du Moyen Âge. Histoire et société. Paris, Encyclopædia Universalis-Albin Michel, 1997, 924 p.
Hypothèses 1997. Travaux de l'École doctorale d'histoire. Paris, Publ. de la Sorbonne, 1998, 205 p.
VAUCHEZ, A. (Dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge.* 2 vol., Paris, Cerf, 1997.

Publications en échange

Gazette du livre médiéval, 31 (automne 1997), 80 p. [avec une disquette IBM, « Bibliographie cumulative, nos 1-30 (1982-1997) »].
Bulletin de l'Association des professeurs d'histoire des collèges du Québec, 4,3 (mars 1998), 26 p.